



Recours en paternité, démarches à effectuer

Par **sweetjane**, le **09/01/2011** à **01:09**

Bonjour,

J'aimerais savoir quelles sont les démarches à effectuer pour contraindre un homme à reconnaître un enfant présumé sien? A partir de la naissance de l'enfant, y a-t-il un délai au-delà duquel cette démarche n'est plus possible?

En outre, si l'on pense connaître le père biologique de son enfant, et que celui-ci nie toute implication dans la grossesse, comment procéder à une recherche en paternité? Combien de temps cela prendrait et combien cela coûterait?

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse.

Cordialement

Christine